

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/CHN/210/Rev.1
21 août 2009

(09-3968)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

Révision

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre de l'Accord adressant la notification: CHINE Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Ministry of Environmental Protection</i> (Ministère de la protection de l'environnement) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de télécopieur et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Nouvelles substances chimiques n'ayant pas été fabriquées, importées, transformées ou utilisées en Chine
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Measures on The Environmental Management of New Chemical Substances (revised)</i> (Mesures relatives à la gestion environnementale de nouvelles substances chimiques (révision)). 16 pages, en chinois
6. Teneur: Le document notifié est une révision de la décision (<i>Order</i>) n° 17 de la SEPA sur les mesures relatives à la gestion environnementale de nouvelles substances chimiques entrée en vigueur le 15 octobre 2003. Les principales modifications sont les suivantes: 1. amélioration du système d'analyse et d'identification des éléments à risque des nouvelles substances chimiques et inclusion de procédures pour les notifications de petites quantités et les notifications relatives aux recherches scientifiques. 2. mise en place d'un mécanisme pour le contrôle préalable des éléments à risque des nouvelles substances chimiques.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Assurer la gestion des nouvelles substances chimiques grâce au contrôle de celles-ci et la prévention des risques pour l'environnement qui en découlent. Protection de la santé des personnes ainsi que de l'environnement.

<p>8. Documents pertinents: <i>The Guidelines for the Testing of Chemicals</i> (Directives pour l'essai des substances chimiques) (HJ/T153-2004); <i>The Guidelines for the Hazard Evaluation of New Chemical Substances</i> (Directives pour l'évaluation des risques liés aux nouvelles substances chimiques) (HJ/T154-2004); <i>The Guidelines of Chemical Testing Good Laboratory Practices</i> (Directives concernant les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'essai de substances chimiques) (HJ/T155-2004); <i>The New Chemical Substance Notification Guideline</i> (Directives pour la notification de nouvelles substances chimiques) (1^{ère} version, 2007); <i>The Inventory of Existing Chemical Substances in China</i> (Inventaire des substances chimiques existant en Chine)</p>
<p>9. Date projetée pour l'adoption: Décembre 2009 Date projetée pour l'entrée en vigueur: 15 octobre 2010</p>
<p>10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours après la date de notification</p>
<p>11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</p> <p><i>WTO/TBT National Notification and Enquiry Center of the People's Republic of China</i> (Centre national de notification et d'information OMC sur les OTC de la République populaire de Chine) Téléphone: +86 10 82260618 Fax: +86 10 82262448 Courrier électronique: tbt@aqsiq.gov.cn http://www.mep.gov.cn/info/bgw/bbgth/200905/t20090527_152076.htm</p> <p>Texte également accessible ici</p>